

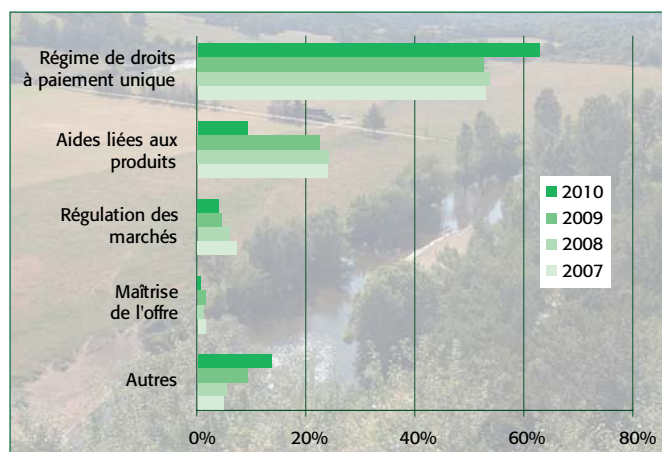
LES CONCOURS PUBLICS À L'AGRICULTURE EN 2010

En 2010, les concours publics à l'agriculture (hors protection sociale et hors pêche) s'élèvent à 16,4 milliards d'euros, dont 58 % financés par l'Union européenne. Ils progressent de 2 % par rapport à l'année précédente. Les aides nationales progressent de 5 % tandis que les aides européennes restent stables. Les aides en faveur de l'agriculture et des territoires ruraux, plus directement destinées au secteur de l'agriculture, augmentent de 2,1 %. L'année 2010 est marquée par le plan de soutien exceptionnel à l'agriculture dans le contexte de crise économique et par la réorientation des aides suite au bilan de santé de la Politique Agricole Commune (PAC) qui conduit à une diminution des dispositifs traditionnels liés à la production et à l'accroissement du régime de paiement unique. Après des années de baisse, les aides pour le développement rural restent stables en 2010.

DES AIDES AUX MARCHÉS ET REVENUS AGRICOLES EN LÉGÈRE AUGMENTATION

En 2010, les aides de marchés et les aides au revenu agricole s'élèvent à 10,3 milliards*, soit 3,1 % de plus qu'en 2009. Les aides européennes baissent légèrement à 8,7 milliards. Les aides nationales, 1,7 milliard, sont supérieures de 34 % à celles de 2009.

1 - RÉPARTITION ET ÉVOLUTION DES AIDES DE MARCHÉ ET REVENUS AGRICOLES



Source : MAAPRAT / SAFSL / SDABC, 2011.

Note : "Autres" correspond aux aides de gestion d'aléas et d'allègement des charges, d'organisation et modernisation des filières, de promotion et qualité des produits et d'aide alimentaire.

Les aides liées à la gestion des aléas de production et aux allègements de charges progressent de 61 % du fait du Plan de soutien exceptionnel à l'agriculture (PSEA). Avec 1,1 milliard en 2010, les paiements effectués pour ces aides sont pour la première fois plus importants que ceux attribués pour les aides liées aux produits. Le financement de ces mesures de gestion des aléas de production et d'allègement de charges est assuré par le budget national, mais la France a bénéficié en 2010 d'une aide exceptionnelle de 49,2 millions de l'Union européenne en faveur des producteurs laitiers durement touchés par la crise.

* l'unité de paiement retenue est l'euro : milliards s'entend donc comme milliards d'euros et millions comme millions d'euros

En 2010, les paiements au titre du **Fonds d'Allègement de Charge (FAC)**, qui concerne la prise en charge d'intérêts sur les échéances des prêts bancaires professionnels à long terme, atteignent 203,5 millions. Sur ce montant, le PSEA aura permis de financer 158,4 millions.

La prise en charge des intérêts des prêts de trésorerie en vue de la reconstitution du fonds de roulement des exploitations, prévue par le PSEA, s'élève à 75,8 millions. Le **Dispositif d'Accompagnement spécifique des Agriculteurs (DACS)** qui concerne les agriculteurs dont la situation financière a été fragilisée par la crise a également permis de verser 12,6 millions dans le cadre du PSEA essentiellement sous forme de prise en charge d'intérêts de prêt bonifié.

En 2010, les compensations des exonérations de charges sociales versées à la CCMSA hors PSEA s'élèvent à 507 millions. Ces mesures nationales d'exonération de charges sociales concernent l'emploi dans le secteur agricole et notamment la nouvelle mesure relative aux taux réduits pour l'emploi de travailleurs occasionnels. Par ailleurs, 99,7 millions d'aides sociales ont été octroyées dans le cadre du PSEA dont 49,7 millions dans le cadre du DACS.

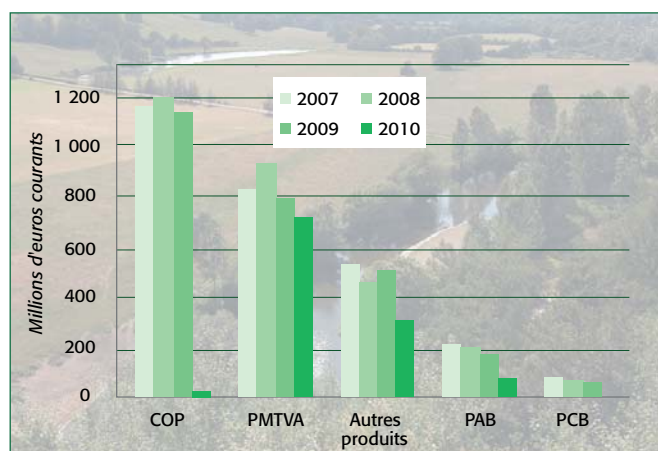
Pour le PSEA, 346,6 millions auront été consommés en 2010 soit 88 % du dispositif (hors mesures fiscales).

S'agissant de la gestion des risques, l'Etat augmente, en 2010, de 50 % sa participation au FNGRA (Fonds National de Gestion des Risques Agricoles- ex-FNGCA) qui atteint 32,8 millions. Le FNGRA est dorénavant abondé en gestion par l'Etat, en tant que de besoin, conformément aux règles établies par la loi de Modernisation de l'Agriculture et de la Pêche (LMAP). S'agissant de l'assurance récolte, l'Etat y participe à hauteur de 26 millions, soit 5,1 % de plus qu'en 2009.

Les remboursements partiels de taxe intérieure sur les produits pétroliers sont de 134 millions, soit une hausse de 32,5 %.

Les aides liées aux produits chutent de 1,4 milliard (-58%) pour atteindre 1 milliard suite à l'application en France du bilan de santé de la PAC qui réoriente ces aides vers les DPU et les nouvelles aides de l'article 68.

2 - ÉVOLUTION DES AIDES LIÉES AUX PRODUITS



Source : MAAPRAT / SAFSL / SDABC, 2011

Elles représentent 10 % des aides aux marchés et aux revenus agricoles, au lieu de 24 % en 2009.

Les aides pour les céréales et oléoprotéagineux, (COP) diminuent de 98 % du fait du découplage de ces aides. Plusieurs aides liées aux produits végétaux se maintiennent encore, notamment les aides à la production de produits transformés à base de fruits et légumes (41 millions).

Le régime de paiement unique augmente de 1,4 milliard par rapport à 2009, et les aides de l'article 68 sont mises en place pour un montant de 0,3 milliard. Le régime de paiement unique et les aides de l'article 68 s'élèvent, en 2010, à 7,2 milliards exclusivement financés par l'Union européenne.

Désormais, pratiquement toutes les surfaces agricoles sont éligibles aux DPU, sauf les forêts. Les aides spécifiques aux cultures énergétiques sont supprimées.

En 2010, huit nouvelles aides de soutien spécifique sont octroyées par la France en application de l'article 68 du règlement européen régissant l'octroi des aides directes. La partie de ces soutiens spécifiques non liés à une production s'élève à 94 millions : quatre cinquième pour l'aide à la diversité des assolements, un cinquième pour le soutien à l'agriculture biologique. L'autre partie des soutiens spécifiques liés à une production atteint 204 millions, dont 162 millions pour les « désavantages spécifiques » : 112 millions pour les ovins, 9 millions pour les caprins, 37 millions pour la production de lait de montagne et 4 millions pour l'aide aux veaux sous la mère (Label rouge et bio). Enfin 36 millions ont été versés au titre de l'aide supplémentaire aux protéagineux et 7 millions pour l'aide à la qualité du blé dur. Les premiers versements au titre de l'assurance récolte (prise en charge partielle des cotisations d'assurance) ne commenceront qu'en 2011.

En 2010, les aides de régulation de marchés baissent de 9 %, pour atteindre 441 millions. Les restitutions à l'exportation et les dépenses d'intervention sur le marché intérieur se replient en partie du fait de l'amélioration conjoncturelle des marchés. Les restitutions (107,3 millions) diminuent de 17 % en 2010. Avec près de 77 millions, les volailles représentent plus de 72 % du total des restitutions 2010. Les restitutions sucre chutent de 75 %, la réforme de l'Organisation Commune de Marché sucre en 2008 mettant fin à ces soutiens.

Les dépenses d'intervention communautaires (75,9 millions) affichent un léger repli de 5 % et sont constituées pour un tiers par le stockage public de poudre de lait.

Les aides européennes à l'écoulement sur le marché intérieur, sont stables par rapport à 2009 (+1,4 %).

Les autres aides européennes pour la régulation des marchés sont de 199,2 millions (- 0,5 %) dont 47,2 % sont alloués au fonds opérationnel des organisations de producteurs de fruits et légumes, lequel progresse de 15 %.

Les aides de maîtrise de l'offre chutent de 75 % en 2010 pour atteindre 95,7 millions, avec la fin des versements au titre du fonds de restructuration du sucre fixée à 2012.

Les aides liées à l'organisation et à la modernisation des filières font plus que doubler entre 2009 et 2010 pour un montant de 220 millions, essentiellement du fait des soutiens européens dans le cadre la nouvelle OCM vitivinicole (182 millions).

Les aides pour des actions de promotion et de qualité des produits (124,3 millions) progressent de 35 %.

L'aide alimentaire (101 millions) est en retrait de 12 % par rapport à 2009 du fait de la réduction des aides nationales (59%).

BAISSE DES AIDES « SÉCURITÉ SANITAIRE DES VÉGÉTAUX ET DES ANIMAUX »

Les soutiens en faveur de la sécurité sanitaire des végétaux et des animaux diminuent de 14,3 % à 371,9 millions.

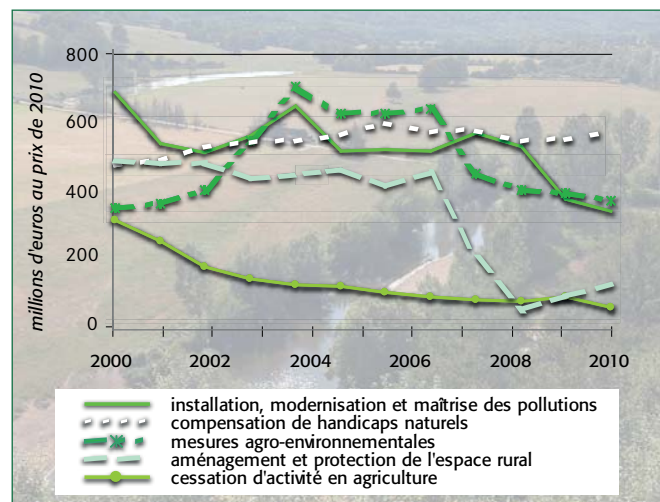
La contribution au **service public de l'équarrissage** (96,8 millions) recule de 37 % en raison de la réduction du périmètre du marché dans le cadre de la libéralisation du service de l'équarrissage.

La campagne de vaccination contre la fièvre catarrhale ovine a généré en 2010 près de 100 millions de dépenses. La contribution de l'Union européenne dans le **domaine de la lutte contre les maladies des végétaux et animaux** a subi une forte baisse (-76%, soit -71,2 millions) entièrement compensée par l'augmentation de la contribution nationale (+79,7 millions).

STABILISATION DES AIDES EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT RURAL

Par rapport à l'année 2009, les concours publics pour le développement rural restent stables (+0,4%). La stabilité des aides, dans un contexte de montée en puissance du Plan de Développement Rural Hexagonal (PDRH), s'explique en partie par la baisse des aides à l'installation et par des reports de paiement sur certains dispositifs.

3 - ÉVOLUTION DES PRINCIPAUX SOUTIENS AU TITRE DU DÉVELOPPEMENT RURAL



Source : MAAPRAT /SAFSL/SDABC, 2011

Le financement national diminue de 10 % pour s'établir à 737,6 millions alors que le financement européen augmente de 13 % pour atteindre 754,6 millions du fait de l'augmentation du taux de cofinancement européen de la **prime Herbagère Agro Environnementale** (PHAE). Les DOM ont connu en 2010 une montée en puissance du Plan de développement rural avec un doublement des aides pour atteindre 38,5 millions.

Hors mesures forestières, le PDRH et les cinq programmes de développement rural régionaux (pour la Corse et chacun des départements d'Outre-Mer) représentent, en 2010, 85 % de l'ensemble des soutiens publics en faveur du développement rural. Ils augmentent de 4 %, passant de 1,223 milliard en 2009 à 1,271 milliard en 2010.

Les aides à l'installation, la modernisation et la maîtrise des pollutions (327,5 millions) diminuent de 8,7 %.

Cette baisse est essentiellement due à la crise qui a conduit les exploitants agricoles à différer leurs investissements ou leur installation, ce qui affecte la Dotation Jeunes Agriculteurs (-16%).

Le **Plan de Modernisation des Bâtiments d'Elevage (PMBE)** baisse de 13,4 millions pour atteindre 88,7 millions en 2010.

Les **bonifications des prêts d'investissement** chutent de 20,2 % et s'élèvent à 77,3 millions. Parmi ces bonifications, les prêts de crise pour la restructuration et la consolidation baissent de 78 % (1,5 million en 2010 contre 5,8 millions en 2009). Cette baisse s'explique par un report des paiements qui s'effectueront début 2011.

Les **prêts bonifiés pour les jeunes agriculteurs (PBJA)** baissent de 9,8 %.

Les **dépenses d'aménagements fonciers et hydrauliques** croissent de 28,7 % pour atteindre 11,7 millions notamment du fait de l'aide apportée sur les ouvrages hydrauliques des départements d'outre-mer. Les soutiens au titre du **Plan Végétal Environnement** connaissent une baisse (-8%) pour la première fois depuis 2006, date de la création de ce dispositif et s'élèvent à 7 millions en 2010.

Le **plan de performance énergétique** affiche une forte croissance avec une multiplication par 13,5 du montant des aides payées en 2009, pour atteindre 7,6 millions en 2010.

Les **crédits relatifs à la cessation d'activité** passent de 81,9 millions en 2009 à 54,5 millions en 2010, soit une baisse de 33,4 %.

En 2010, le montant total pour la PHAE (250,3 millions) augmente de 12,7 %, avec une hausse du taux de co-financement des aides européennes de 55 % à 75 %.

Le montant de l'**Indemnité compensatoire de handicaps naturels** progresse de 5,7% pour atteindre 546,5 millions du fait de sa revalorisation.

Les dépenses pour les **Mesures Agro-Environnementales (MAE)** enregistrent une croissance de 12,6 %.

La mesure MAE rotationnelle, mise en place dans le cadre du bilan de santé de la PAC, baisse très fortement (-74,5 %, soit - 8,5 millions) du fait des reports de paiement en 2011. Les dépenses pour l'aménagement et la protection de l'espace rural (123,7 millions) augmentent de 39,2 % en 2010. Les concours publics en faveur de la **transformation et la commercialisation des produits agricoles** sont multipliés par sept par rapport à l'année 2009.

Les concours publics pour les **activités hippiques**, financements exclusivement nationaux, diminuent (- 8,3 %) à 51 millions en 2010.

HAUSSE DES SOUTIENS À LA FORÊT

L'année 2010 est marquée par l'augmentation de 12,2 % des soutiens au secteur forestier du fait des paiements relatifs au plan tempête 2009 (mesures hors PDRH).

Les **aides en faveur de la gestion du patrimoine forestier public** (205 millions) progressent de 6,2% (+ 12 millions). Le versement compensateur à l'ONF se maintient à 144 millions. La compensation partielle par l'Etat de l'augmentation du taux de cotisation des pensions civiles pour le personnel fonctionnaire de l'ONF s'élève à 58,5 millions.

Les aides en faveur de la **prévention des risques** baissent légèrement (-3,4 %) pour atteindre 39,5 millions en 2010.

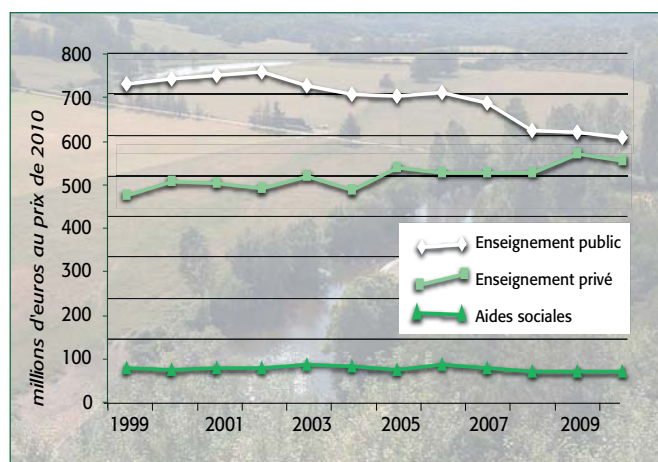
STABILITÉ DES SOUTIENS À L'ENSEIGNEMENT ET À LA RECHERCHE

En 2010, les concours publics à l'enseignement et à la recherche s'élèvent à 2,35 milliards et augmentent de 0,3 % (+ 6,2 millions).

Ces financements sont répartis entre les 3 pôles d'enseignement (technique, supérieur et formation professionnelle : 1,55 milliard) et le pôle recherche (809 millions).

A la rentrée scolaire 2009-2010, l'**enseignement technique agricole** a accueilli 170 867 élèves (contre 171 269 en 2009). Les crédits à l'enseignement technique agricole (1,256 milliard) diminuent de 0,6 %, du fait de la baisse des crédits de fonctionnement du secteur public (-6,2%).

4 - EVOLUTION DES CONCOURS PUBLICS À L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE



Source : MAAPRAT / SAFSL / SDABC, 2011

Les crédits consacrés à l'enseignement privé sont stables pour atteindre 545,4 millions. La prise en charge des salaires des établissements privés représente 192,4 millions.

Les dépenses d'aide sociale pour les élèves de l'enseignement technique (75,7 millions) sont stables.

Les soutiens publics à la formation professionnelle et à l'apprentissage s'élèvent à 27,3 millions. Ils progressent de 22,6 % par rapport à 2009 en prenant en compte le compte d'affectation spéciale (CAS) pension.

Les aides de l'Etat (16,2 millions) affichent une baisse (- 0,8 million) alors que celles de l'Union européenne augmentent de 110 % et s'élèvent à 11 millions, sous l'effet de la mise en œuvre des mesures du PDRH en faveur de la formation des actifs agricoles.

En 2010, les concours publics à l'**enseignement supérieur** (261,6 millions) augmentent de 4 % (+ 10,2 millions). Les soutiens aux établissements de l'enseignement supérieur public (228 millions) augmentent globalement de 5 %.

Les dépenses salariales et les pensions (171,7 millions) progressent de 5,8 %.

Les moyens de fonctionnement et d'équipement pour l'enseignement public (55,5 millions) augmentent de 1,7 %.

Pour les établissements sous contrat de l'enseignement privé, la dotation de fonctionnement et d'investissement est stable à 23,7 millions pour la deuxième année consécutive. Les aides en faveur des étudiants sont stables par rapport à 2009 à 10,2 millions.

Les dépenses pour **la recherche, le développement et les transferts de technologie** se stabilisent en 2010 à 808,9 millions. Les crédits abondés par le MAAPRAT s'élèvent à 102 millions soit 3,3 % de moins qu'en 2009. Ceux du ministère en charge de la recherche totalisent 706,8 millions (soit + 0,3 %). Les moyens du ministère de la recherche concernent l'Institut National de Recherche Agronomique (INRA) pour 643,9 millions, le Centre d'Étude du Machinisme Agricole, du Génie Rural, des Eaux et Forêts (CEMAGREF) à hauteur de 54,7 millions et l'ANSES (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) pour 8,3 millions.

Le MAAPRAT a versé en 2010 61,2 millions à l'ANSES, 23 millions au CEMAGREF, 4 millions à l'INRA et 7,2 millions aux centres techniques ACTA et ACTIA (Associations de Coordination Technique Agricole et des Industries Agroalimentaires).

STABILITÉ DES SERVICES GÉNÉRAUX EN 2010

Les dépenses de personnel et de fonctionnement du ministère, de FranceAgriMer, de l'Agence de services et de paiement et de l'Office de développement de l'économie agricole des départements d'outre-mer s'élèvent à 1,352 milliard (hors pêche). Elles restent stables (+ 0,4 %).

Les dépenses de personnel et de fonctionnement de FranceAgriMer, de l'ASP et de l'ODEADOM (212,9 millions) diminuent de 7,5 %.

Les dépenses de personnel et de fonctionnement du ministère (1,14 milliard) enregistrent une hausse de 2 % sous le triple effet du démarrage des opérations du recensement agricole 2010, de la hausse des dépenses d'application informatiques, et de l'effort consenti en matière de politique de rénovation immobilière.

Méthodologie

Les concours publics à l'agriculture consolident les dépenses budgétaires en faveur du secteur agricole : dépenses du budget du MAAPRAT, à l'exception de celles spécifiques à la pêche et à l'aquaculture, dépenses des budgets d'autres ministères pour les actions concourant aux mêmes finalités que celles du MAAPRAT, dépenses du budget de l'UE dans le cadre de la PAC. Les aides des collectivités locales ne sont pas prises en compte.

La période d'enregistrement des concours publics à l'agriculture est l'année budgétaire nationale.

Pour en savoir plus

Ce document présente une analyse synthétique des concours publics à l'agriculture en 2010. Une présentation plus détaillée peut être consultée sur le site internet du ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche <http://agriculture.gouv.fr/> à la rubrique « Budget-Soutiens publics/Soutiens publics agriculture ».



SECRETARIAT GÉNÉRAL

SERVICE DES AFFAIRES FINANCIÈRES, SOCIALES ET LOGISTIQUES
Sous-direction des affaires budgétaires et comptables
Bureau de l'information financière et de la performance

Conception et impression :



Octobre 2011